



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales26@ebra.fr
LDLlegales07@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,189 € ht le caractère. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques



SCOT VALLÉE DRÔME AVAL

Enquête publique relative au projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) Vallée Drôme Aval

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification intercommunal opposable juridiquement, notamment aux PLU et PLUi. Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire du Syndicat Mixte et de ses partenaires associés, le projet de SCoT concerne les 44 communes membres de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée et de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cûr de Drôme.

Par arrêté, n° 01-2024, en date du 11 avril 2024, le Président du syndicat mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au Projet du SCoT arrêté par délibération le 14 décembre 2023.

L'enquête publique se déroulera dans les 15 lieux d'enquête publique choisis sur le territoire du SCOT correspondant, du 6 mai 2024 à 09h00 au 8 juin 2024 à 12h00, soit sur une durée de 34 jours.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier aux lieux listés dans le tableau ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture de ces lieux et en version numérique sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5357>

La Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations portant sur le projet de SCoT dans les lieux et aux horaires suivants :

Lieux	Adresses	Dates des permanences de la commission	Horaires des permanences
Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval	Hôtel d'entreprises, Place Michel Paulus, 26400 Eurre		
Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans	15 Chemin des senteurs, 26400 Aouste sur Sye		
Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Ecosite du Val de Drôme 96, ronde des Alisiers, 26400 Eurre		
Mairie d'Alex	Avenue Henri Seguin	Vendredi 24 mai 2024	9h-12h
Mairie d'Aouste-sur-Sye	Avenue Amédée Terrail	Mardi 21 mai 2024	14h-17h
Mairie de Beaufort-sur-Gervanne	3, rue de la mairie, quartier Fontaigneux	Mercredi 5 juin 2024	16h-18h
Mairie de Crest	Place du Docteur Maurice Rozier	Lundi 6 mai 2024 Samedi 8 juin 2024	9h-12h 9h-12h
Mairie de Grâne	1, Grande Rue	Mercredi 29 mai 2024	9h-12h
Mairie de Livron-sur-Drôme	90 Av. Joseph Combier	Jeudi 16 mai 2024	13h-16h
Mairie de Lorioi-sur-Drôme	3, bis Grande Rue	Mardi 7 mai 2024	8h30-11h30
Mairie de Mirabel et Blacons	Place de la mairie	Mardi 28 mai 2024	15h30-18h30
Mairie de Montoisson	La Grande Rue	Mercredi 15 mai 2024	8h30-11h30
Mairie de Saillans	1, place Maurice Faure	Mardi 4 juin 2024	9h-12h
Mairie de Saoû	11, route de la Forêt	Jeudi 16 mai 2024	9h-12h
Mairie de Vercheny	1, Place de la mairie	Lundi 6 mai 2024	14h-17h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre papier dans chaque lieu d'enquête aux horaires d'ouverture habituels de ces lieux. Le public pourra également consigner ses observations dans le registre d'enquête au format dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5357> et via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5357@registre-dematerialise.fr

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période à Madame la Présidente de la commission d'enquête publique, au siège de l'enquête : Madame la commissaire enquêteur, mairie de Crest, place Rozier, 26400 Crest.

Toute information relative au Projet de SCoT ou à la présente enquête publique pourra être demandée durant toute la durée de l'enquête publique à M. le Président du Syndicat Mixte du SCoT

de la Vallée de la Drôme Aval
Par courrier : Hôtel d'entreprise, Place Michel Paulus, 26400 EURRE
Par courrier électronique : contact@scot-valleedrome.fr ou par téléphone : 04 26 52 11 14
Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies de chaque commune membre du SCOT et à la préfecture de Valence pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

410302500

Plan local d'urbanisme

MAIRIE DE CHARMES SUR L'HERBASSE

Avis d'enquête publique

portant sur le projet de modification n°3 du PLU de CHARMES SUR L'HERBASSE

Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 15 jours, du 06/05/2024 au 21/05/2024 inclus, ayant pour objet la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CHARMES SUR L'HERBASSE.

Cette modification porte sur les points suivants :
- faciliter l'ouverture à l'urbanisation des zones AUa1, AUa2 et AUa3 : en adaptant les orientations d'aménagement et de programmation, les servitudes de logements et le règlement,
- mettre à jour les emplacements réservés : retirer les ER réalisés, ajouter des ER pour favoriser le bon fonctionnement de l'Herbasse et la Limone,
- ajuster le règlement (UA7, UA11, AUa10, hauteur mur clôtures, ..),
- fermer la zone AUai de Cabaret Neuf,
- ajouter 3 bâtiments pouvant changer de destination.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification du PLU de CHARMES SUR L'HERBASSE.

M. Olivier RICHARD, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Patrick BERGERET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de CHARMES SUR L'HERBASSE, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 8h30 à 11h et de 14h30 à 16h30

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures. La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.charmessurlherbasse.fr

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de CHARMES SUR L'HERBASSE, aux mêmes jours et heures,

- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : mairie de CHARMES SUR L'HERBASSE, 60 Place Du Champs de Mars, 26260 CHARMES SUR L'HERBASSE)

- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.de.charmes@orange.fr

(A l'attention du commissaire enquêteur)

Les observations et propositions du public seront consultables en mairie de CHARMES SUR L'HERBASSE pour celles consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal et en ligne à l'adresse suivante www.charmessurlherbasse.fr

pour celles adressées par courrier électronique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- le 6 mai de 9 h à 12 h
- le 17 mai de 14 à 17 h
- le 21 mai de 9 h à 12 h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de la Drôme ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de CHARMES SUR L'HERBASSE aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse www.charmessurlherbasse.fr et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal a délibéré le 11/04/2024 décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale du projet de mise en compatibilité du PLU, suite à l'avis conforme rendu par la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes le 22/03/2024.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de la commune. La personne responsable du Projet est Madame le Maire

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Madame le Maire

410256900